



Tour carrée du télégraphe CHAPPE,
de la ligne Paris-Brest, édifiée début 1798

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 mars 2026

L'an **deux mil vingt six**

et le **cinq mars**

à **dix-neuf heures** le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire**.

Présents : M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, M. GUYET, M. DELARUE, Mme TINOCO, M. BENUREAU, Mme MARTEL, Mme CABALLERO, M. LANCHARD, M. LEBOUVIER

Excusé (e) s : Mme LEMAITRE, M. PAULHIAC

Absents : M. MARTIN, Mme LE SENECHAL

M. PAULHIAC donne pouvoir à M. DELARUE

M. DELARUE Dominique a été nommée secrétaire de séance

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Vote du CFU (Compte Financier Unique)
2. Affectation de résultat
3. Vote des subventions 2026
4. Vote des taux d'imposition
5. Investissement : réfection du portail du cimetière de St Michel
6. Vote du Budget Primitif 2026
7. Communications
8. Questions diverses

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L. 1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que l'actuel compte administratif et compte de gestion : un seul document au lieu de deux.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de désigner Mme Odile VANDEWALLE en sa qualité de 1er adjoint pour voter le CFU du budget principal.

Le CFU fait ressortir le résultat suivant :

BUDGET PRINCIPAL	
Fonctionnement	
Dépenses	296 059.08
Recettes	365 565.22
Bilan exercice	69 506.14
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	403 840.67
Résultat de fonctionnement	473 346.81

BUDGET PRINCIPAL	
Investissement	
Dépenses	82 335.81
Recettes	59 784.61
Bilan exercice	-22 551 .20
Excédent/déficit antérieur reporté (001))	13 803.21
Résultat d'investissement	- 36 354.41

Total reste à réaliser Dépenses	378 394.89 €
Total reste à réaliser Recettes	425 349.83 €
Bilan exercice	46 954.94 €
Excédent antérieur reporté	390 037.46 €
Résultat Exercice	436 992.40 €

Total reste à réaliser Dépenses	0.00€
Total reste à réaliser Recettes	0,00 €
Bilan Reste à Réaliser	0.00€

Après présentation du CFU 2025 du budget principal, Monsieur POTTIER Christophe, Le Maire quitte la salle pour permettre aux membres du Conseil municipal de voter.

Mme Odile VANDEWALLE invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le CFU de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 voix pour

- Approuve le compte financier unique du budget principal
- Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

Affectation de résultat

ST MICHEL THUBEUF							
DELIBERATION DU 5 MARS 2026							
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025							
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire							
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025							
Considérant							
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025							
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :							
	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2026	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 13 803,21		- 22 551,20	- 36 354,41	-	-	- 36 354,41
FONCTIONNEMENT	403 840,67		69 506,14	473 346,81			473 346,81
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,							
Décide d'affecter le résultat comme suit :							
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025							373 346,81 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							36 354,41 €
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							436 992,40 €
Total affecté au c/ 1068 :							36 354,41 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025							
Déficit à reporter (ligne 002)							0,00 €
Fait à Saint Michel Thubeuf				Délibéré par le Conseil Municipal			
Le 6 mars 2026				Le 6 mars 2026			

Vote des subventions 2026

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les subventions qui seront versées en 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, vote les subventions suivantes pour 2026 à inscrire au budget primitif :

Comité des Fêtes	5 000 €
CAA Handball	200 €
Ass. pour la conservation du patrimoine	150 €
APE école de St Michel	2 900 €
Vélo club Aiglon	200 €

Vote des taux d'impositions

Monsieur le Maire ayant exposé diverses possibilités (baisse, stabilité, augmentation)
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse du Budget Primitif 2026, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas modifier les taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2026

Taxes	Taux d'imposition	Taux d'imposition
	2025	2026
D'habitation	8.27	8.27
Foncière (bâtie)	47.38	47.38
Foncière (non bâtie)	40.64	40.64

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote POUR à l'unanimité, pour les taux des 3 taxes.

- approuve les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit : 8.27 % pour la Taxe d'Habitation, 47.38 % pour la Taxe Foncière (Bâtie) et 40.64 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie).
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Investissement : réfection du portail du cimetière de St Michel

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de refaire le portail du cimetière de St Michel car celui-ci est en mauvais état.

Monsieur le Maire donne lecture de deux devis car les réparations et la réfection vont se faire en deux temps. Dans un premier temps, le remplacement des tôles de soubassement et ensuite un décapage et l'application d'époxy liquide en peinture.

Le 1^{er} devis et de l'entreprise El Perrotte Stéphane pour le remplacement des tôles de soubassement avec système de fermeture et verrou au sol est d'un montant de 666.98 € H.T. soit 800.38 € T.T.C.

Le 2^{ème} devis de l'entreprise Aérogommage-Normandie consiste à décaper et mettre une couche d'epoxy liquide en peinture pour un montant de 2 142 € H.T. soit 2 570, 40 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix :

- Décide de signer les deux devis soit le devis de l'entreprise El Perrotte Stéphane et de l'entreprise aérogommage.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature des devis et tous les éléments relatifs à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire les sommes de 666.98 € H.T. soit 800.38 € T.T.C. et de 2 142 € H.T. soit 2 570, 40 € T.T.C. à l'investissement du budget primitif 2026 au compte 21318 ce qui fera un montant total de 2 808.98 € H.T. soit 3 370, 78 € T.T.C.

Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter sur le budget primitif, conformément à l'instruction comptable M 57.

Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif 2026 comme suit :

<u>Budget principal :</u>	Dépenses	Recettes	
Section d'investissement	68 652.38 €	68 652.38	€
Section de fonctionnement	779 402.40 €	779 402.40	€

Après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, le conseil municipal

- ACCEPTE le budget primitif 2026.

COMMUNICATION

Monsieur POTTIER a remercié Mme VANDEWALLE lors de sa dernière réunion du conseil municipal pour sa présence constante au service de la commune. Monsieur BENUREAU et Monsieur LEBOUVIER ont également exprimé leur accord avec les propos de Monsieur POTTIER, soulignant que cela a été un réel plaisir de passer ces années aux côtés de Mme VANDEWALLE ainsi que l'ensemble du conseil.

Monsieur POTTIER évoque les tours de garde du 15 mars pour les élections.

TOUR DE TABLE

Monsieur GUYET informe qu'il a assisté à une réunion concernant les écoles et dit que les travaux avancent à Victor Hugo. Monsieur GUYET dit qu'il faut s'attendre à des fermetures d'écoles dans les années à venir.

Monsieur GUYET informe qu'il a retiré un arbre avec M. DELARUE à Doncaster car celui-ci menaçait de tomber. Il faudrait penser à en replanter un au même endroit.

Monsieur LANCHARD notifie qu'il a eu des doléances concernant le cimetière de St Michel, en effet sur certaines concessions des objets disparaissent ainsi que des fleurs.

Monsieur LANCHARD propose de faire une matinée citoyenne pour nettoyer la commune.

Monsieur DELARUE informe qu'il a assisté à une réunion au syndicat du Percher et évoque qu'une fermeture éventuelle peut intervenir à la station de pompage de Cauche Alin (en direction de St Symphorien). Monsieur DELARUE dit également qu'il a assisté à une réunion du SMIRTOM.

Concernant le cimetière, il demande des volontaires pour refaire les plans des deux cimetières.

Mme VANDEWALLE clôt la réunion en remerciant tout le monde pour la soirée de remise de médaille qui a été faite en son honneur le 21 février dernier.

Mme VANDEWALLE informe qu'elle a assisté aujourd'hui à la réunion de l'association du patrimoine. Elle précise que l'association exprime sa gratitude envers le comité des fêtes pour le prêt de tables et de chaises lors de la journée organisée au château de Thubeuf l'année dernière.

Séance levée à 20 h 15